

## Règlement intérieur

Chers clients et clientes, pour le bien être de tous, merci de respecter ces quelques règles de savoir vivre, sous peine d'expulsion et/ou poursuite de la part du « Paradis » :

- Merci de vous présenter au bar lors de votre arrivée pour établir la fiche client.
- L'accès à la piscine est interdit aux mineurs.
- Par mesure d'hygiène, la douche est obligatoire avant de se baigner.
- Caleçon de bain obligatoire, pas de caleçon long (style panta-court).
- Les serviettes de bains sont fournies par l'établissement.
- Il est interdit de se pousser et de chahuter aux abords de la piscine.
- Il est interdit de plonger.
- La diffusion musicale est assurée par l'établissement, merci de ne pas utiliser d'enceintes portatives.
- Les mégots de cigarette doivent être jetés dans les cendriers prévus à cet effet.
- Interdiction de fumer dans la piscine et de cendriers aux abords de la piscine.
- Seules les boissons et denrées proposées par l'établissement peuvent être consommées sur place.
- Aucune nourriture n'est acceptée aux abords de la piscine.
- Par mesure d'hygiène, ne pas jeter de nourriture par terre.
- Les verres sont interdits dans la piscine.
- L'état d'ivresse manifeste et les comportements agressifs entraîneront l'expulsion immédiate.
- Toute détérioration du matériel engagera personnellement et pécuniairement le client.
- L'établissement se réserve le droit d'accepter ou non un client même en cas de réservation préalable.
- Tout acte d'incivilité sera notifié et pourra entraîner des poursuites.
- Les effets personnels (bijoux – Smartphone – etc...) ne sont pas garantis par l'établissement.
- Etablissement sous vidéo surveillance.

La tranquillité est le maître mot de notre établissement, merci de respecter le calme et la sérénité de la clientèle.

La direction